

À travers l'étude des grands thèmes du droit de l'informatique (protection des logiciels et des données, contrats informatiques, protection de la vie privée et lutte contre la cybercriminalité, gestion du risque informatique), ce livre a pour ambition d'apporter au lecteur des réponses concrètes aux questions qu'il se pose au regard de l'utilisation du digital et des techniques avancées, et ce, qu'il soit professionnel ou simple utilisateur du monde de l'informatique.

Unique en son genre, les nombreuses annexes (extraits de codes, lois et règlements, bibliographie, index, lexique) en font un ouvrage complet et de référence. L'auteur a voulu que ce manuel s'adresse tant aux étudiants qu'aux professionnels et à toute personne qui souhaite connaître les règles juridiques qui encadrent le droit de l'informatique, Internet et les nouvelles technologies. Cette quatrième édition a été fortement enrichie par rapport à la précédente et intègre les toutes dernières nouveautés législatives et jurisprudentielles.



Avocat au Barreau de Lyon depuis 1971, Yves BISMUTH fonde son cabinet en 1974. Il crée en 1979, avec des confrères, le Club d'informatique pour la profession d'avocat (CIPA). Il s'intéresse très tôt aux nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles des technologies de l'information et de la communication (NTIC) regroupées sous le terme « droit de l'informatique ». Il publie dès 1986, avec Hervé Croze, un livre sur ce sujet. Il a été président de 1998 à 2002 de l'Association française du droit de l'informatique et de la télécommunication (AFDIT). Il a présidé postérieurement l'International Federation of Computer Law Association (IFCLA). Il fut le fondateur du Groupe Propriété intellectuelle du réseau d'avocats Eurojuris International. Ancien président de l'Association pour le digital en Région Auvergne Rhône-Alpes (ADIRA) de 2014 à 2017, il est depuis septembre 2016 président de l'Association de l'arbitrage des techniques avancées (ATA). Yves Bismuth est à la fois spécialisé en droit commercial, des affaires et de la concurrence, ainsi qu'en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication. Il est chargé d'enseignement à la faculté de droit de l'université Paris Est Créteil, où il enseigne le droit des contrats informatiques et de l'intelligence artificielle dans le cadre du Master 2 professionnel de droit de la propriété intellectuelle appliquée.



LE DROIT DE L'INFORMATIQUE

4^e ÉDITION (2017)